

# CLUB PANORAMA

## PASS SANITAIRE

Suite aux annonces d'Emmanuel Macron ce lundi 12 juillet, le Pass Sanitaire sera désormais obligatoire pour tous les lieux de rassemblement de plus de 50 personnes à compter du mercredi 21 juillet 2021.

Tous les concerts proposés dans le cadre de Club Panorama à partir du jeudi 22 juillet sont donc concernés par cette mesure.

Seuls les concerts de Tessae le jeudi 15 juillet et de Yarol le dimanche 18 juillet ne feront pas l'objet d'une présentation du pass sanitaire à l'entrée.

À partir du Jeudi 22 juillet 2021, l'accès à Club Panorama sera possible uniquement sur présentation d'un pass sanitaire valide.

Avant de vous présenter à l'un des concerts de Club Panorama, merci de vous assurer de la validité de votre pass sanitaire - À savoir que vous remplissez bien l'une des 3 conditions suivantes :

> **Condition 1** : Un schéma vaccinal complet :

- **1 semaine** après la 2e injection pour les vaccins à double injection
- **4 semaines** après l'injection pour les vaccins avec une seule injection
- **2 semaines** après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid.

-> Dans ce cas, votre pass sanitaire QR code est à récupérer ici : <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>

-> Vous pouvez également présenter l'attestation papier de vaccination

> **Condition 2** : Un résultat négatif d'un test virologique (RT-PCR ou anti-génique) réalisé dans les 48 heures qui précèdent l'entrée au Club Panorama

-> Dans ce cas, votre pass sanitaire QR code est à récupérer ici : <https://sidep.gouv.fr/>

> **Condition 3** : D'un résultat d'un test RT-PCR ou anti-génique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'**au moins 11 jours et de moins de 6 mois**.

-> Dans ce cas, votre pass sanitaire avec QR code est à récupérer ici : <https://sidep.gouv.fr/>

-> **Attention : Les autotests ne sont pas valables et ne font pas office de pass sanitaire**

-> **A savoir : Pour les adolescents de 12 à 17 ans, le pass sanitaire s'appliquera à compter du 30 août 2021 dans les lieux où il sera exigé.**

-> **Qui peut me demander mon pass sanitaire et quelles données sont accessibles ?**

Pour gérer la vérification du pass sanitaire, les documents de preuve (format papier ou numérique) disposent d'un QR code qui pourra être flashé à l'aide de l'application TousAntiCovid Verif par les exploitants des établissements recevant du public ou organisateurs d'événements concernés par le pass.

Cette application aura le niveau de lecture minimum avec juste les informations pass valide/invalid et nom, prénom, sans divulguer davantage d'information sanitaire.